Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260302-2026_021-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 2 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 24
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **11/03/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2026.
L'an 2026, le 2 Mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2026.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, Mme GOBIN DUFOUR Laurence, Mme DELAUNAY Anne, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : M. FARAULT Ronan à M. BARDEL Philippe, M. GOUALLIER Patrice à M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique à Mme DAUCE Marie-Hélène
Absent(s) : Mme FROTIN Elaine, Mme CARDON Raphaëlle, M. BAZIN Jean-Yves

Secrétaire de séance : Mme CHEVILLON Marie-Claude

DÉLIBÉRATION 2026 -021 — Avenant à la convention de coopération existante entre le SIPE et la Commune

Rapporteur : M. Henri DAUCÉ, Maire

Par délibération n° 2025-050 en date du 19 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention de coopération entre la Commune et le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de Romillé et de Bécherel (dit « le SIPE »), afin d'aider ce dernier d'exercer ses compétences dans des conditions techniques et économiques optimales, notamment en matière de fonctions supports.
Cette convention prévoit l'intervention de la Commune de Romillé, par l'intermédiaire de ses personnels, sur différentes missions de soutien administratif, financier, technique et logistique, ainsi que la mise à disposition de certains moyens matériels. En contrepartie de ces prestations, le Syndicat s'est engagé à verser à la Commune de Romillé une participation financière forfaitaire annuelle fixée à **16 000 €.**
Depuis l'entrée en vigueur de cette convention, l'analyse des charges réelles supportées par la Commune de Romillé met en évidence une augmentation des coûts liés à l'exécution des prestations qu'elle s'est engagée à apporter au SIPE, en raison notamment de l'évolution du volume et de la technicité de celles-ci.
Afin de tenir compte de cette évolution et de maintenir la qualité du service rendu au Syndicat, il a été proposé au Comité syndical du SIPE -qui l'a accepté- un **avenant à la convention** signée par les parties, portant révision du montant de la participation financière versée par le SIPE en contrepartie des prestations que lui fournit la Commune.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260302-2026_021-DE

Cet avenant a pour objet d'augmenter la participation annuelle du Syndicat de **4 000 €,** portant ainsi son montant total à **20 000 €** par an, à compter de l'année 2026.

Vu le projet d'avenant à la convention de coopération conclue entre le SIPE et la Commune de Romillé ;

Vu l'avis émis à ce sujet par les membres de la Commission « Finances et Gestion du Personnel », réunis 24 février 2026 ;

Considérant que la conclusion de cet avenant a d'ores et déjà été validé par le Comité syndical du SIPE ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
- **Adopter** le projet d'avenant à la convention de coopération entre le SIPE et la Commune de Romillé, tel que proposé.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant pour le compte de la Commune.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**24**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**24**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

